

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Projet ConviviaCité récompensé au concours national du Flâneur d'Or et précisions



L'association Mobilité piétonne Suisse séduite par l'aménagement urbain imérien et plus spécialement par ses trottoirs abaissés.

Le Conseil municipal a appris avec satisfaction la distinction reçue par la Municipalité de Saint-Imier lors du concours organisé par l'Association Mobilité piétonne Suisse avec le soutien de l'Office fédéral des routes. Obtenir la seconde place parmi les 46 projets soumis confirme la qualité du projet élaboré et réalisé durant ces quatre dernières années en partenariat étroit avec l'Office cantonal des Ponts et Chaussées. Ce projet récompense les choix faits en faveur des piétons, et particulier la réalisation des trottoirs traversant et abaissés, qui offrent un accès sans obstacle aux personnes à mobilité réduite dans tout le centre de la localité.

Le Conseil municipal rappelle toutefois que contrairement à ce qui a été écrit, la berme centrale sur les places du Marché et de 16 Mars ainsi que le long de la rue Francillon n'est pas destinée à permettre de traverser la chaussée en deux temps. Conformément à la législation en vigueur sur les routes avec une vitesse de circulation à 50 km/h, les passages pour piétons doivent impérativement être utilisés à cet effet.

D'autre part, l'interdiction de parquer sur les trottoirs le long de la route cantonale est à nouveau soulignée. Cette pratique mettant en danger tant les piétons que les usagers de la route continuera d'être sanctionnée par des interventions de la police.

Traversée de Saint-Imier, test du 50 km/h durant l'année 2015

Conformément à la Convention signée en septembre 2011 entre la Municipalité de Saint-Imier et l'Office des Ponts et Chaussées, l'année 2015 verra la mise en œuvre du test du 50 km/h sur l'ensemble de la traversée de Saint-Imier. A cette occasion l'Office des Ponts

et Chaussées poursuivra ses analyses de trafic afin de déterminer l'impact des nouveaux aménagements sur la vitesse des automobilistes.

Toujours sur la base de la Convention signée, l'année 2016 sera réservée à la seconde phase du test : la vitesse sera limitée à 30 km/h de la Place du Marché à la Place du 16 Mars. L'Office de Ponts et Chaussées procèdera aux mêmes analyses.

En 2017, après la production des résultats des analyses, mais avant la fin juin au plus tard, le Corps électoral sera consulté en votation populaire, et c'est lui qui fixera, de manière contraignante pour la commune et le canton, la vitesse maximale (30 km/h ou 50 km/h) de la circulation entre les deux places, les autres tronçons de la route cantonale n'étant pas concernés. Il s'agit là assurément d'une démarche novatrice, qui permet d'expérimenter les deux solutions possibles, tout en garantissant le dernier mot au peuple.

Nonagénaire

Le 1^{er} décembre 2014, M Raymond Glück, conseiller municipal, et M. Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus au home la Roseraie, où ils ont eu le plaisir de rencontrer M. Robert Flückiger, pour célébrer son 90^{ème} anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

Saint-Imier, mercredi 3 décembre 2014
(cm)